



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunesse et éducation nationale : personnel

Question écrite n° 20363

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur la nouvelle organisation gouvernementale qui scinde les services de la jeunesse et des sports pour les rattacher auprès de deux ministères, celui de l'éducation pour le premier et celui des sports pour le second. Les acteurs de terrain que sont les associations et les collectivités territoriales rencontrent depuis ce remaniement des difficultés à investir les différents secteurs au niveau départemental et régional, faute de pouvoir identifier clairement les interlocuteurs idoines et les services compétents. Aux dires même de ces personnels, la répartition de compétences entre les différents services semble être des plus floues. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles sont les conséquences de cette nouvelle organisation aux échelons départemental et régional et comment sont désormais coordonnés les secteurs jeunesse et sport au sein des services déconcentrés, directions régionales et directions départementales de la jeunesse et des sports. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Texte de la réponse

La nouvelle structure gouvernementale ne modifie pas les compétences des directions départementales et des directions régionales de la jeunesse et des sports qui, sous l'autorité du préfet, mettent en oeuvre les politiques menées par le ministre en charge de la jeunesse et par le ministre en charge des sports dans leur domaine respectif de compétences. Ceux-ci veillent bien entendu à coordonner leur action. Les directeurs régionaux et les directeurs départementaux de la jeunesse et des sports sont responsables en leur qualité de chef de service de l'organisation interne de leur direction. Il leur appartient de répartir au sein de celle-ci la charge des différents dossiers. C'est à eux que doivent, si nécessaire, s'adresser les associations et les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20363

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4901

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6376